



Comité des finances et des services organisationnel

Procès-verbal

N° de la réunion : 12
Date : le 5 mars 2024
Heure : 09 h 30
Endroit : Salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : **Président :** Mark Sutcliffe, maire, **Vice-présidente:** Catherine Kitts, conseillère, **Matt Luloff,** conseiller , **Laura Dudas,** conseillère, **Cathy Curry,** conseillère, **Glen Gower,** conseiller , **Rawlson King,** conseiller, **Jeff Leiper,** conseiller, **Riley Brockington,** conseiller, **Shawn Menard,** conseiller, **George Darouze,** conseiller

Absent(s): **Tim Tierney,** conseiller

1. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention des participants à la réunion et du public

Les avis et renseignements concernant les réunions sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants et les intervenants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 17 avril 2024 dans le rapport 12 du Comité des finances et des services organisationnels.

La date limite pour s'inscrire par téléphone, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, de soumettre des commentaires par écrit ou de faire une présentation visuelle, est le 4 mars 2024, à 16 h, et la date limite pour s'inscrire par courriel, en vue de prendre la parole devant le sous-comité, est le 5 mars 2024, à 8 h 30.

Ce « procès-verbal sommaire » indique les suites à donner relativement aux points et aux mesures prises lors de la réunion. Ce document ne contient pas tout le texte qui fera partie du procès-verbal complet, comme la consignation des soumissions écrites et verbales. Les votes et les avis contraires consignés dans le présent procès-verbal sommaire demeurent des données préliminaires jusqu'à ce que le procès-verbal complet soit confirmé par le comité. La version préliminaire du procès-verbal complet (à confirmer) sera publiée en même temps que l'ordre du jour de la prochaine réunion ordinaire du comité et, une fois confirmé, il remplacera le présent document.

2. Déclarations d'intérêt

Aucune déclaration d'intérêt n'a été présentée.

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal 11 du CSFO- le 6 février 2024

Adopté

4. Direction générale des finances et des services organisationnels

4.1 2023 Énoncé des salaires, des avantages sociaux et des dépenses payés aux membres du Conseil et aux personnes nommées par le Conseil

Dossier : ACS2024-FCS-FSP-0004 – À l'échelle de la ville

La vice-présidente Kitts présente une motion visant une modification technique pendant la partie de la réunion sur les points à adopter sur consentement :

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnel et le Conseil municipal prenne connaissance de ce rapport.

Adopté en version modifiée

Motion n° CFSO 2024-12-01

Proposée par C. Kitts

ATTENDU QUE, le 23 février 2024, a été distribué aux membres du Conseil et au personnel et publié sur ottawa.ca le rapport intitulé 2023 Énoncé des salaires, des avantages sociaux et des dépenses payés aux membres du Conseil et aux personnes nommées par le Conseil (ACS2024-FCS-FSP-0004), présenté au point 4.1 de l'ordre du jour 12 de la réunion du 5 mars 2024 du Comité des finances et des services organisationnels; et

ATTENDU QU'après la publication de l'ordre du jour et des documents de la réunion, le 23 février 2024, une erreur, qu'il faut corriger, a été décelée dans le document 2 – Statement of Remuneration and Expenses Paid to Council Appointees (énoncé des salaires et des dépenses payés aux membres du Conseil); et

ATTENDU QU'en haut de la page 2 du document 2, il était indiqué que la rétribution des membres du Comité de vérification de conformité des élections totalisait 2 350 \$ par personne, alors qu'elle était en fait de 2 175 \$ par personne; et

ATTENDU QU'une fois ce changement apporté au document 2, la version révisée a été distribuée aux membres du Conseil et au personnel et publiée sur ottawa.ca le 27 février 2024;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE conformément au paragraphe 89(3) du Règlement de procédure, la version révisée du document 2 soit ajoutée au rapport susmentionné, qui doit être examiné à la réunion d'aujourd'hui.

Adopté

5. Services juridiques

5.1 Rapport Général sur les Services juridiques pour la période du 1 juillet au 31 décembre 2023

Dossier : ACS2024-OCC-GEN-0001 – À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil de recevoir, à titre d'information, ce rapport.

6. Bureau du greffier municipal

6.1 Représentation de la Ville et participation de délégués aux conférences municipales et aux salons professionnels en 2024

Dossier : ACS2024-OCC-GEN-0004 – À l'échelle de la ville

La vice-présidente Kitts présente une motion pendant la partie de la réunion sur les points à adopter sur consentement :

Au terme de brèves délibérations, le Comité adopte ce point dans sa version modifiée par la motion FCSC 2024 -12-02.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels approuve ce qui suit :

1. **Que quatre membres du Conseil assistent à la conférence annuelle et au salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui se tiendra du 6 au 9 juin 2024 à Calgary (Alberta), en plus du maire et des conseillers Tierney et Johnson, qui siègent au conseil d'administration de la FCM;**
2. **Que, étant donné que la conférence annuelle de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) se tiendra à Ottawa, du 18 au 21 août 2024, et qu'il n'y a pas de frais de déplacement et d'hébergement ou d'indemnité quotidienne associés à cette conférence, tout membre du Conseil qui désire y assister est prié d'en aviser le Bureau du greffier municipal avant le 18 mars 2024.**

Adopté en version modifiée

Motion n° CFSO 2024-12-02

Proposée par C. Kitts

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités (FCM) tiendra son congrès annuel et salon professionnel du 6 au 9 juin 2024, à Calgary, en Alberta; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa compte actuellement deux représentants au conseil d'administration de la FCM : le conseiller Tim Tierney, siégeant en tant que troisième vice-président, et la conseillère Laine Johnson, siégeant en tant que représentante d'Ottawa; et

ATTENDU QUE dans le cadre de son mandat, le Comité des finances et des services organisationnels approuve chaque année la participation d'un nombre limité de conseillers et conseillères à se joindre au maire et aux représentants du Conseil au sein de la délégation de la Ville au congrès de la FCM, dont les frais de déplacement peuvent être financés par le budget administratif du Conseil; et

ATTENDU QUE le Bureau du greffier municipal a recommandé au Comité des finances et des services organisationnels d'approuver la participation de quatre membres du Conseil, en plus du maire et des deux représentants du Conseil; et

ATTENDU QU'à la suite d'un appel à manifestations d'intérêt lancé par le Bureau du greffier municipal, 11 membres du Conseil ont dit souhaiter assister au congrès; et

ATTENDU QU'il est avantageux de donner aux membres représentant différents secteurs de la Ville l'occasion de participer à des congrès municipaux au cours du présent mandat du Conseil;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Comité des finances et des services organisationnels approuve la participation des membres suivants au congrès de la FCM, et ce, aux côtés du maire et des deux représentants du Conseil :

1. **Conseillère Laura Dudas**
2. **Conseiller Rawlson King**
3. **Conseiller George Darouze**
4. **Conseiller Allan Hubley**

Adopté

6.2 Plan de travail 2024-2026 du Comité consultatif sur les services en français

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0020 – À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal d'approuver le Plan de travail 2024-2026 du Comité consultatif sur les services en français, comme il est décrit dans le document 1.

Adopté

6.3 Rapport de situation – demandes de renseignement et motions du Comité des finances et des services organisationnels pour la période se terminant le 23 février 2024

Dossier : ACS2024-OCC-CCS-0022 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels prenne connaissance de ce rapport.

Reçu

7. Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique

7.1 Stratégie de développement économique et Plan d'action

Dossier : ACS2024-PRE-EDP-0027 – À l'échelle de la ville

M. David Wise, directeur, Développement économique et Planification à long terme, Direction générale de la planification, de l'immobilier et du développement économique (DGPIDE), Mme Sheilagh Doherty, gestionnaire de programme, Projets à grand impact économique, DGPIDE et Mme Cindy VanBuskirk, gestionnaire de programme, Programmes à grand impact économique, DGPIDE font une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

M. Wise, Mme Doherty, Mme VanBuskirk et Wendy Stephanson, directrice municipale, répondent aux questions.

Au terme des délibérations sur ce point, le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée par les motions FCSC 2024-12-03 et FCSC 2024 -12-04.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil ce qui suit :

- 1. Approuver la Stratégie de développement économique et Plan d'action selon les modalités exposées dans le présent rapport et les documents connexes;**
- 2. Confirmer le financement partenaire de prestation de services en matière de développement économique et la poursuite de l'offre de programmes de financement du développement économique, selon les modalités exposées dans le présent rapport et les documents connexes et conformément à la Politique sur les subventions et les contributions.**

Adopté en version modifiée

Motion n° CFSO 2024-12-03

Proposée par G. Darouze

ATTENDU QUE le secteur rural d'Ottawa englobe une grande portion du territoire de la Ville d'Ottawa et qu'il abrite de nombreuses entreprises, notamment des petites entreprises et des exploitations agricoles; et

ATTENDU QUE les sept priorités stratégiques ne mentionnent pas explicitement le secteur rural de la Ville d'Ottawa, et qu'il serait bon de veiller à ce qu'il soit représenté dans ces priorités;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'intervention stratégique no 7 soit modifiée comme suit : Secteurs clés : Promouvoir les petites entreprises et les chefs d'entreprises nouveaux et existants et développer les grands secteurs économiques d'Ottawa en mettant l'accent sur le secteur des connaissances, sur le secteur du tourisme et de la création et sur le secteur agricole et rural.

Adopté

Motion n° CFSO 2024-12-04

Proposée par C. Curry

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de consulter la Kanata North Business Association (KNBA) et tout autre intervenant concerné par la mise en œuvre de la Stratégie de développement économique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE l'on demande au personnel de tenir des consultations similaires en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action précis et concret qui concerne les deux quartiers économiques spéciaux : le quartier économique de Kanata-Nord et le quartier économique de l'Aéroport international d'Ottawa.

Adopté

7.2 Désignation de locaux loués en tant qu'immobilisations municipales

Dossier : ACS2024-PRE-CRO-0002 – À l'échelle de la ville

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil:

1. **d'attribuer à six locaux loués par la Ville d'Ottawa, comme décrit plus en détail dans le présent rapport, la désignation d'immobilisation municipale aux fins de l'administration générale de la municipalité et à d'autres fins municipales prescrites, en vertu du paragraphe 110 (6) de la *Loi sur les municipalités* et au sens du Règlement de l'Ontario 603/06 de 2001, dans sa dernière version;**
2. **d'autoriser le directeur par intérim, Bureau des biens immobiliers municipaux, à conclure et à signer, en consultation avec l'avocat général, six accords relatifs aux immobilisations municipales et à inscrire les règlements connexes à l'ordre du jour du Conseil aux fins d'adoption dans le but d'exonérer de taxes foncières les locaux loués respectifs, comme décrit plus en détail dans le présent rapport.**

Adopté

7.3 Approbation visant l'expropriation de terrains – projet de prolongement de la promenade Earl Grey

Dossier : ACS2024-PRE-CRO-0011 – Kanata Nord (quartier 4)

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil de promulguer le règlement municipal joint en tant que document 1 autorisant la Ville à exproprier les intérêts immobiliers décrits à l'annexe A du règlement provisoire ci-joint (les « intérêts immobiliers »), notamment :

1. **enregistrer un plan d'expropriation visant les intérêts immobiliers;**
2. **signifier aux propriétaires des intérêts immobiliers un avis d'expropriation et de possession;**
3. **proposer des offres d'indemnité, comme le prévoit l'article 25 de la Loi sur l'expropriation; et**
4. **prendre possession des intérêts immobiliers.**

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*.

Adopté

7.4 Approbation visant l'expropriation de terrains – Projet de réfection de la rue Bank

Dossier : ACS2024-PRE-CRO-0010 - Quartier: Rivière (16), Capitale (17), Alta Vista (18)

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil de promulguer le règlement municipal joint en tant que document 1 autorisant la Ville à exproprier les terrains décrits à l'annexe A du règlement provisoire ci-joint (les « terrains »), notamment :

1. **enregistrer un plan d'expropriation visant les terrains;**
2. **signifier aux propriétaires des terrains un avis d'expropriation et de possession;**

3. **proposer des offres d'indemnité, comme le prévoit l'article 25 de la Loi sur l'expropriation; et**

4. **prendre possession des terrains.**

Conformément à la *Loi sur l'expropriation*.

Adopté

7.5 Délégation de pouvoirs – acquisition et vente de terrains et de propriétés – du 1 juillet 2023 au 31 décembre 2023

Dossier : ACS2024-PRE-CRO-0015 - À l'échelle de la ville

Recommandation du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels reçoive le présent rapport à titre d'information.

Reçu

8. Direction générale des loisirs, de la culture et des installations

8.1 Politiques de la Ville sur les commandites et la publicité

Dossier : ACS2024-RCF-GEN-0001 – À l'échelle de la ville

M. Dan Chenier, directeur général, Loisirs, Culture et Installations fait une présentation PowerPoint, dont une copie est conservée au greffe municipal.

Avant l'accueil des intervenantes et intervenants, le conseiller S. Menard présente une motion (FCSC 2024 12 05).

Le Comité reçoit ensuite les personnes suivantes :

- Angela Keller-Herzog, directrice générale, CAFES*
- William van Geest, Écologie Ottawa*
- Sam Hersh
- Julia Levin
- Elizabeth Houlding
- Letitia Charbonneau
- Mark Brooks
- Thomas Deadman
- Shellyza Sajwani, coprésidente, Canadian Association of Pharmacy for the Environment (CAPHÉ)

- Eugenie Waters
- Dr Husein Moloo
- Una Ferguson
- Dre Sarah Charron
- Shana Quesnel
- Emma Bider
- Robert Lyman
- Cecile Wilson
- Gemma Patey

[* Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

La correspondance suivante est conservée au greffe municipal :

- Courriel du 4 mars 2024 d'Onita Basu
- Courriel du 4 mars 2024 d'Alex Legault

Après les interventions sur ce point, le Comité adopte les recommandations du rapport dans leur version modifiée par la motion FCSC 2024 12 05.

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil municipal :

- 1. Approuver la Politique de commandite et la Politique sur la publicité utilisant les actifs et les programmes municipaux mises à jour, comme indiqué dans les documents 1 et 2;**
- 2. Déléguer au directeur général, Loisirs, Culture et Installations :**
 - a. le pouvoir d'approuver les droits d'appellation liés aux commandites, avec l'accord de la conseillère ou du conseiller de quartier, pour les espaces auxiliaires et les petites installations locales; et**
 - b. le pouvoir d'approuver les modifications administratives mineures des politiques afin d'en améliorer la clarté et l'utilité et de les adapter aux technologies et pratiques**

changeantes relatives aux médias numériques ainsi qu'à l'évolution des règlements du secteur privé et du gouvernement; et

- 3. Déléguer à toutes les directrices générales et tous les directeurs généraux le pouvoir d'approuver des propositions de commandite ou de publicité dans leur direction générale respective, et d'établir et signer à leur sujet des ententes d'au plus 10 ans et d'une valeur d'au plus 250 000 \$ par année, à condition que ces propositions et les ententes connexes respectent les politiques de la Ville sur les commandites et la publicité; et**

- 4. Approuver le lancement par la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations (DGLCI) d'une nouvelle phase d'appel d'offres pour l'affichage publicitaire sur les propriétés de la Ville, conformément aux procédures et aux règlements municipaux établis, et autoriser la DGLCI à lancer de futurs appels d'offres de façon périodique afin d'augmenter les recettes générées par la publicité.**

Adopté en version modifiée

Motion n° CFSO 2024-12-05

Proposée par S. Menard

ATTENDU QUE les nouvelles versions de la Politique de commandite et de la Politique sur la publicité utilisant les actifs et les programmes municipaux de la Ville acceptent encore les publicités engagées, à condition qu'elles indiquent clairement qu'elles sont payées et par qui; et

ATTENDU QUE les nouvelles versions des politiques précisent que la publicité ne doit pas nuire à la qualité ni à l'intégrité des propriétés, des programmes, des bâtiments, du paysage de rue et des espaces numériques de la Ville, et que les publicités engagées doivent nommer l'organisation qui paie pour celles-ci afin d'assurer la transparence et d'éviter la perception que la Ville souscrit aux allégations ou aux messages mis de l'avant; et

ATTENDU QUE la Ville a accepté des commandites pour afficher sur les bandes de patinoires, dans certains arénas, de la publicité en faveur de l'industrie des combustibles fossiles; et

ATTENDU QUE les contrats actuels pour l'affichage de publicité concernant les combustibles fossiles sur les bandes de patinoires se terminent en novembre 2024, et que le contrat d'OC Transpo se termine le 8 juin 2024; et

ATTENDU QUE les programmes de publicité pour les actifs d'OC Transpo sont officiellement exemptés des dispositions prévues dans la politique sur la publicité de la Ville, mais qu'ils sont régulièrement examinés par le personnel à la lumière de la politique et des pratiques exemplaires de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations; et

ATTENDU QUE la Ville a exclu par le passé certains types de publicité de sa politique, notamment la publicité sur le tabac et les armes à feu, au motif qu'ils « affectent la qualité et l'intégrité des biens, des programmes, des bâtiments, du paysage de rue ou des espaces numériques de la Ville »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel étudie une modification à la Politique sur la publicité utilisant les actifs et les programmes municipaux actualisée qui examinerait les options concernant la publicité engagée en faveur des combustibles, et ce, en tenant compte des politiques de la Ville, des résultats liés à la réduction des émissions de GES, des risques réputationnels et des répercussions juridiques;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel présente des options pour faire avancer la question et rendre compte au Comité des finances et des services organisationnels d'ici le troisième trimestre de 2024;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE toute modification ultérieure à la publicité sur les combustibles fossiles relevant de la politique actualisée de la Ville soit étudiée par le personnel des Services de transport en commun, et que toute modification proposée aux politiques d'OC Transpo qui en résulterait soit soumise à l'examen de la Commission du transport en commun.

Adopté

9. Articles des conseillers

9.1 Programme de lutte contre les moustiques nuisibles (Conseillère Curry)

Dossier : ACS2024-OCC-GEN-0002 – Kanata Nord (quartier 4)

Recommandations du rapport

Que le Comité des finances et des services organisationnels recommande au Conseil :

1. **De prendre acte des résultats du vote tenu à Kanata-Nord sur la poursuite du Programme de lutte contre les moustiques nuisibles et le prélèvement spécial associé; et**
2. **D'approuver la poursuite de l'imposition d'un prélèvement spécial pour le maintien du Programme de lutte contre les moustiques nuisibles de Kanata-Nord de 2024 à 2027 dans le secteur indiqué au document 1;**
 - a. **Demande à l'avocat général de préparer les règlements requis aux fins d'adoption par le Conseil;**
 - b. **Demande à la cheffe des finances d'assurer la gestion du prélèvement spécial pour les montants annuels identifiés au document 2, visant le secteur indiqué au document 1, de 2024 à 2027; et**
 - c. **Délègue au directeur général des Travaux publics la responsabilité d'octroyer, de conclure, de signer et de gérer le contrat à attribuer à GDG Environnement, en consultation avec l'avocat général et la conseillère de quartier.**
3. **Que le Comité des finances et des services organisationnels demande que le rapport soit examiné par le Conseil lors de sa réunion prévue le 6 mars 2024.**

10. Points à huis clos

Il n'y a aucun point à huis clos.

11. Information distribuée auparavant

11.1 Mise à jour - Acquisition par bail – Logements de transition pour familles

Dossier : ACS2024-PRE-CRO-0012

12. Motions ayant fait l'objet d'un avis précédent

12.1 Motion - Point d'accès Havenlea

ACS2024-OCC-GEN-0005 - Barrhaven-Est (quartier 24)

Ms. Melissa Côté, Taggart Investments & Tartan Home, est présente pour exprimer son appui et répondre aux questions. Elle indique qu'elle n'a pas besoin de s'adresser au Comité si le point est adopté.

Proposée par C. Kitts

ATTENDU QU'un point d'accès a été aménagé à l'intersection sud-ouest des promenades Crestway et Prince of Wales dans le cadre d'un accord de lotissement enregistré le 17 janvier 2002 sous le numéro OC35390 et ensuite modifié par un accord enregistré le 24 janvier 2003 (OC163052) et un autre, enregistré le 22 mars 2004 (OC311288); et

ATTENDU QUE le point d'accès et la parcelle connexe n'ont pas été cédés à la Ville dans le cadre du processus de lotissement; et

ATTENDU QUE la Ville a achevé son rapport sur les Lignes directrices de conception pour les demandes d'aménagement de nouveaux points d'accès en 2008; et

ATTENDU QUE dans la foulée de ces lignes directrices, la Ville a depuis créé un fonds d'entretien pour couvrir tous les coûts liés à l'entretien des points d'accès pendant 20 ans, fonds dont la valeur de base est de 25 500 \$ en dollars de 2014; et

ATTENDU QUE le requérant, vu qu'il est demeuré propriétaire de la parcelle, doit environ 27 000 \$ en impôt impayé, ce qui ne serait pas arrivé si la propriété du point d'accès et de la parcelle connexe avait été transférée à la Ville au terme des travaux; et

ATTENDU QUE le requérant a convenu de payer le solde en souffrance et un montant additionnel de 10 000 \$ qui sera versé dans le fonds d'entretien du point d'accès, pour un total d'environ 37 000 \$; et

ATTENDU QUE le requérant a accepté de remédier aux lacunes relevées par les responsables de la gestion des actifs avant le transfert de propriété; et

ATTENDU QUE le montant de 10 000 \$ suffira pour le retrait du point d'accès à la fin de sa durée de vie utile, soit dans environ 30 ans; et

ATTENDU QUE le requérant a également accepté de payer les droits de cession immobilière et la taxe de vente harmonisée (TVH) associés au transfert de propriété;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE l'accord de lotissement soit modifié et que le Conseil demande au personnel de racheter le point d'accès et la parcelle connexe (parties 1 à 3 du plan 4R 20761) pour une valeur symbolique de 1 \$ à 1213225 Ontario Ltd. et à Tamarack Developments Corporation, pourvu que l'impôt en souffrance soit acquitté en entier, que la contribution de 10 000 \$ soit faite au fonds d'entretien du point d'accès et que toutes les lacunes relevées par les responsables de la gestion des actifs soient corrigées, et qu'un nouveau compte soit créé pour y déposer les 10 000 \$.

Adopté

13. Avis de motions (pour examen lors d'une réunion subséquente)

Il n'y a aucun avis de motion.

14. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

15. Autres questions

Il n'y a aucune autre question.

16. Levée de la séance

Prochaine réunion

2 avril 2024

La séance est levée à 13 h 02.

Original signé par M. Aston,
Coordonnatrice du comité

Original signé par le Maire M.
Sutcliffe, Président